

## Compte rendu de la concertation et d'échanges

### DT/Organisations syndicales

du 30 novembre 2010 à AGEN

#### Participants :

- Représentants de la Direction territoriale :

- Yves DUCOS : Directeur territorial
- Max BUZAT : Directeur Financier
- Jacques MIRAULT : Directeur Forêt
- Philippe MORA : DRH

- Représentants les organisations syndicales :

- Jacques BURET : Intersyndicale DTSO/CGT-forêt.
- Dominique DALL ARMI : Intersyndicale DTSO/SNUPFEN–solidaires.
- Jean-Luc PIGEASSOU : Intersyndicale DTSO/SNUPFEN-solidaires.
- Corinne LARENAUDIE : Intersyndicale DTSO/SNAF-UNSA-forêt.
- François GARREAU : CFDT-OF
- Jean-Luc GERARD : CFDT-OF
- Pierre HUM : Intersyndicale DTSO/CGT- forêt.
- François RETEAU : EFA-CGC
- Laurent PROUX : CGT-OF

En accord avec les participants; M. le DT nomme M. le DRH secrétaire de séance.

En ouverture de séance, le Directeur Territorial confirme la nomination de M.Pascal VINE en tant que nouveau Directeur Général de l'ONF au 17 novembre 2010.

Après prise en compte des dernières observations formulées par l'Intersyndicale par courrier électronique du 22 novembre 2010, et rappelées en séance, le compte rendu commun de la réunion du 6 juillet 2010 est approuvé. A noter que seule l'Intersyndicale avait formulé ou proposé des demandes de modification.

En accord avec l'ensemble des participants, il est décidé de traiter les questions diverses demandées par l'intersyndicale avant l'examen des points inscrits à l'ordre du jour. Ces différents points seront abordés dans l'ordre suivant :

- 1- Questions diverses.
- 2- Présentation des indices d'activité pour les agences et les UT.
- 3- Examen du projet de directive sur l'armement.
- 4- Information sur le projet de budget 2011 pour la DTSO.
- 5- Information sur le bilan global de l'activité 2009 et celui de l'agence travaux.

## 1 Questions diverses :

### Avancement du chantier Teck-sequoia-Information sur les reconversions :

- DT** Le chantier Teck-sequoia est actuellement en stand by : il a pris une année de retard par rapport au calendrier initial, suite à une décision du comité de pilotage national prise en juillet 2010 et au constat de multiples dysfonctionnements. Le groupes de travail sur l'organisation reprendra en début d'année. La phase pratique de saisie des programmes de travaux sur le nouvel outil débutera en octobre 2011, le début des formations étant prévu à partir du mois d'avril 2011.  
Le dossier Teck Séquoia va être revu en CODIR DT, pour présentation de l'analyse aux OS.
- IS** Attention : si les formations commencent dès avril –mai 2011, il ne reste en fait pas beaucoup de temps pour étudier les réorganisations induites éventuelles. Le dossier semble plutôt déjà bouclé en fait.
- DT** Le travail déjà fait en 2010 sera réutilisé.
- IS** Pourtant à notre connaissance, le travail d'analyse effectué était bien loin de recueillir par exemple l'aval des DA !
- IS** Quel est le plan d'équipement ADSL prévu pour les postes de terrain ?
- DT** Les équipements ADSL résulteront des choix d'organisation validés au sein de chaque agence.
- IS** Quel sera l'impact du nouvel outil sur les organisations ?
- DT** Il n'y a pas à ce jour d'éléments nouveaux par rapport aux conclusions du groupe de travail territorial présentées lors de la réunion DT/ OS du 6 juillet dernier (voir compte-rendu). Les évolutions d'organisation seront fonction des retours d'expérience attendus de la DT pilote (BCA). Les organisations syndicales seront associées à la réflexion à mener au niveau territorial sur l'organisation (réunion à prévoir en février 2011).
- IS** Demande des précisions sur la situation des personnels s'étant engagés dans des reconversions soutien/production : quelles mesures prises en leur faveur ? bilan des formations réalisées ?
- DT** A relancé récemment la DG-DRH sur le cas de trois personnes de la DTSO s'étant reconverties à des fonctions de production (SIG) pour lesquelles la DRH-DT a demandé le bénéfice des mesures prévues par la NS-09-PF-156 du 06/05/2009. Par ailleurs, les personnels entamant une démarche de reconversion bénéficiaient de mesures d'accompagnement et de formation individuelles (tutorat notamment). Un bilan de ces formations réalisées au cours des dernières années sera établi et communiqué aux participants.
- IS** Une aide de temps en temps par une personne à distance laisse le plus souvent la personne livrée à elle même que dans un réel cycle de formation. Malgré un an passé, cela se retrouve car il est incontestable qu'en matière de SIG il y a encore des manques de connaissance dans l'utilisation de l'outil.

Si seules 3 personnes sont signalées pour la DTSO, il faut alors d'ores et déjà préciser qu'il y a des oublis : au moins 2 personnes supplémentaires, sur LNA, sont concernées par le dispositif. Le système de tutorat n'est pas satisfaisant.

**EFA-CGC** insiste dans les mêmes termes sur l'un des cas cités et souligne l'importance de cette reconversion à prendre en compte.

**DT** Assure qu'il sera attentif à la demande exprimée pour les personnes concernées et va revoir le dossier

#### Biodiversité :

**DT** Rappelle les 6 axes prioritaires en matière de biodiversité :

- Respecter au quotidien nos engagements sur la biodiversité.
- Renforcer le réseau des réserves (RN, RB) et en assurer le suivi.
- S'impliquer dans la politique NATURA 2000.
- Bien connaître les règles de gestion relatives à la protection des espèces et de leurs habitats.
- S'assurer de la prise en compte de la biodiversité dans les aménagements et de sa mise en œuvre.
- Clarifier et renforcer nos partenariats.

Le projet a été présenté le 28/10 à la DEDD.

Les objectifs opérationnels et les plans d'actions seront déclinés par agence.

Le projet de DAT sera adressé aux organisations syndicales pour observations puis présenté en CODIR-DT

#### Ventes de maisons forestières :

**DT** Le bail emphytéotique conclu entre l'ONF et l'Etat pour les MF domaniales prévoit une redevance s'élevant à 3% du montant estimé des biens à la charge de l'ONF, soit l'équivalent d'une charge de 118 000 euros sur le budget 2011 de la DTSO. Les dépenses immobilières sont désormais conditionnées par les ventes réalisées des MF. Pour la DTSO, les MF suivantes sont mises en vente, étant précisé qu'aucune vente n'a été réalisée en 2010 :

- MF du Menoy (40)
- MF de Prades (09)
- MF de Loo (31)
- MF du Col du Buret (65)
- Chalet de Barèges (65)
- MF de la Grande Escourre (33)
- Terrain annexe aux locaux ONF de Saint-Gaudens (31) (différée)
- Bâtiment du Mont des Aubes (33) : vente suspendue, l'agence ayant e projet d'en faire une "maison provisoire" de la RNN.

Le cas de la MF des Romains à Trelissac (24) reste à ce jour en suspens.

La liste des maisons forestières officiellement proposées à la vente sera jointe au compte rendu ( en fait c'est la liste ci-dessus qui est à jour).

**IS** Souhaite que les prix de ventes proposés soient abordables pour des personnels de terrain.  
Dénonce le principe de conditionner l'entretien du parc immobilier à la réalisation des ventes proposées : il n'est pas concevable de rester dans cette logique et demande d'urgence des re-discussions sur le sujet en faisant remonter cette préoccupation.  
Estime nécessaire d'engager une discussion très sérieuse sur la question des logements et de réactiver les commissions de l'habitat en agences.  
S'interroge sur le rôle des commissions de l'habitat : existent-elles dans toutes les agences ? Et quand elles existent à quoi servent elles puisque aucun retour ou information n'est ensuite donné  
Soulève le problème du logement des CATE et le devenir de leurs MF quand il y a départ en retraite : souhait que cette question remonte à la DG  
Indique que la question de l'affectation de la MF des Romains n'a pas été réglée dans le cadre de la concertation locale en agence.

#### PSR :

**IS** Se réfère à un article du journal RH national pour dénoncer l'absence de transparence sur les modalités de versement de cette prime.

**DT** Précise que les principes généraux de la PSR sont fixés par Décret, pour l'ensemble de la Fonction Publique et que les critères d'attribution au sein de l'ONF sont précisés par NS nationale et directive d'application territoriale annuelles.

**IS** Souligne des incohérences dans le paiement de la prime chablis constatées en 2010, source de beaucoup de confusions...et dans ce cas mais où est donc la communauté de travail ?

**DT** Cette prime, non prévue initialement, a fait l'objet d'une négociation serrée entre la DG et la DT.

**IS** Souhaite que les montants PSR attribués individuellement soient diffusés à tous les personnels.

**DT** Ces informations sont confidentielles et ne peuvent être diffusées.

**IS** Demande la référence des textes justifiant cette position

**DT** S'engage à fournir cette information.

**IS** La PSR et ses modalités d'attributions sont révélateurs d'un mode de gestion délibérément axé sur la concurrence et non sur l'équipe.

**FNAF CGT** ils n'ont tout simplement touché aucune prime « tempête » !

## Stratégie ONF vis-à-vis des industriels du bois (en colloque, récemment à Mimizan) :

- DT** L'offre durable de bois pour la DTSO est actuellement évaluée à 450 000 m<sup>3</sup> en FD et 650 000 m<sup>3</sup> en FC.  
Concernant la demande croissante en bois énergie, le Directeur Forêt va proposer une DAT " valorisation de la biomasse et protection des sols " pour raisonner, en fonction de la richesse des sols, les conditions de récolte des produits de 7 cm de diamètre et moins, appelés " menus bois".  
Concernant le cas particulier de la reconstitution post Klaus, il est proposé dans le guide sylviculture "pin maritime de lande" de développer la technique du semis afin de valoriser les produits de dépressage par le bois énergie.  
L'objectif n°1 de l'ONF reste de produire du bois d'œuvre, et donc de ne pas s'engager dans des itinéraires bois énergie qui ne seraient pas réversibles.  
A cette fin, l' ONF propose aux collectivités une panoplie la plus large possible en terme d'itinéraires techniques, de reconstitution des peuplements après tempête.
- IS** Quid de la vision stratégique sur le développement du bois énergie en Aquitaine?
- DT** Le problème du bois énergie est compliqué: le choix entre trituration et bois énergie ne peut être programmé; c'est la stratégie du plus offrant qui prévaudra.
- IS** Pourquoi n'y a-t-il pas plus de projets de chaufferies bois en Aquitaine alors que d'importantes ressources existent en Gironde et dans les Landes?
- DT** Il existe une cellule ressource régionale pilotée par le DRAAF sous l'autorité du Préfet qui a pour rôle d'analyser et de valider les différents projets.  
L'ONF contribuera au développement de l'interprofession en Aquitaine.
- IS** L' ONF n'est pas présent sur cette problématique dans les Pyrénées.
- DT** La DTSO travaille avec l'Union Grand Sud des communes forestières.
- IS** Se soucie de l'impact environnemental du développement du bois énergie.
- DT** Cet aspect est pris en compte par la mise en place de placettes expérimentales notamment en Aquitaine.
- IS** En matière d'évaluation des dégâts dus aux scolytes, est-on dans une logique de m<sup>3</sup>/ha ou une logique de superficie?
- DT** L'approche de l'ONF en matière phytosanitaire est une approche technique. A noter la mise en place d'une aide spécifique (broyage) qui sera éligible également en FD  
La DG-ONF (DTCB) a pris la mesure de l'enjeu lors d'une récente tournée.

## DAT Commercialisation des bois:

- IS** Réaffirme son désaccord de fond sur les points clefs de cette DAT, notamment sur la notion de spécialisation des agents patrimoniaux.  
Des propositions explicites avaient été faites correspondant à des choix de cadrages.  
Cette directive ne retient que peu de ces propositions et laisse toujours un flou ou tout type d'organisation du travail est possible comme son contraire.

Il n'était donc pas utile de faire une DAT pour cela où chacun va devoir organiser son travail. Cela est générateur de tension entre collègues, avec la hiérarchie et d'inégalité difficilement justifiables. Sous prétexte d'autonomie, cette recherche systématique de l'individualisation à outrance, participe à la division du travail et nuit à son efficacité où il est à craindre les mêmes dérives que l'organisation imposé de l'Agence travaux.

- DT** La DAT pose le cadre général, étant précisé que différentes possibilités d'organisation des UT restent possibles (souplesse de la démarche).
- IS** Craint que l'on s'oriente vers la mise en place d'un RTE commun à plusieurs UT.
- DT** Le développement de la contractualisation passe par des exploitations groupées.
- IS** Ne cautionne pas le schéma d'organisation prévu par la DAT qui introduit trop de flou et laisse la porte ouverte à de véritables dérives.  
Réaffirme son souhait de conserver la multi-fonctionnalité des agents patrimoniaux.
- DT** Les programmes de coupes et de travaux prévus par les aménagements doivent être respectés. Les écarts en la matière seront audités.

## **2 Indices d'activité des agences et UT:**

- DT** Rappelle le contexte qui justifie cette démarche : la négociation du budget ONF 2011 avec les tutelles est en cours au niveau national. Cette négociation devrait conduire à fixer un effectif national (PEF et POF) à répartir entre DT suivant les indices d'activité.  
A noter que sur les dix dernières années, la baisse des effectifs PEF en DTSO a été moins forte que la moyenne nationale. (les chiffres exacts seront communiqués aux organisations syndicales).  
Il est nécessaire de définir une méthode de calcul des indices d'activité applicable à l'ensemble des services de la DTSO. Les documents communiqués ont été établis à partir des prévisions d'activité 2010.  
La philosophie de la démarche est de définir des critères objectifs mesurant l'activité afin de rechercher l'équité dans la répartition des charges de travail.
- IS** Demande la communication des mêmes données sur les dernières années.
- DT** Les indices d'activité moyens sur la période 2006/2008 seront communiqués.  
Il est précisé que les coûts de gestion sont plus élevés dans le domanial par rapport au communal car le périmètre d'activité n'est pas le même dans ces deux secteurs, la gestion étant plus complète en domanial (incluant notamment la gestion des concessions).
- IS** Que recouvre exactement l'activité "commercialisation des bois" telle que présentée dans les documents?
- DT** Cette activité regroupe toutes les étapes prévues de la désignation à la mise en vente. Le coût de la commercialisation est plus important en communal qu'en domanial (unités de gestion plus petites, interlocuteurs plus nombreux).

- EFA-CGC** Les moyennes 2006/2008 ont été calculées à partir de données de comptes analytiques pas forcément fiables. De plus, le calcul des PCI à dire d'expert risque de biaiser les comparaisons entre services.
- IS** Les missions de service public sont lissées dans les tableaux présentés.
- DT** La méthode présentée doit servir de base de discussion et être complétée par d'autres analyses.
- IS** L'outil présenté semble tout à fait irrecevable au niveau d'une UT, du fait notamment de la présentation trop globale résultant du regroupement d'activités.  
Cet outil ne prend pas en compte le côté qualificatif de l'activité et la notion de bien être au travail. Cet indice sert en fait à voir où supprimer les postes.
- DT** La DT est preneur de toute proposition de nature à améliorer l'outil présenté et s'engage à communiquer aux organisations syndicales:
- L'ETP moyen par service de la DT pour 2008,2009 et 2010.
  - Le détail du calcul de l'indice d'activité par UT pour 2010.

### **3 *Projet de directive sur l'armement:***

- DT** Présente en le commentant le projet de directive transmis aux participants.

Ce projet aborde les points suivants:

- Rappel des textes: Instructions 93-T-22 du 16 novembre 1993.  
Note de service 06-T-257 du 13 décembre 2006.
- Identification d'un réseau territorial "armement police" composé des correspondants Agence, des moniteurs de tri et de techniques d'interventions (MTTI) et le responsable territorial armement.
- Modalités de formation et d'évaluation des personnels armés.
- Affectation des armes de services en lien avec les missions de police de la nature.

Deux mesures importantes sont à souligner:

Le Directeur d'agence est seul compétent pour agréer un agent pour le port d'arme et pour déterminer le nombre de personnes dotées d'une arme de service au sein de ses personnels.

Les missions de police armées doivent impérativement être assurées par deux personnes minimum.

- IS** Cette note est une intellectualisation du sujet, très loin des réalités du terrain !  
Dénonce la création du Groupe Armé de Police de la Nature ( GAPN) au sein de l'agence de Tarbes depuis 2008, dans l'opacité la plus totale en soulignant qu'à travers le port d'arme, c'est la mission de police exercée par l'agent qui s'y rattache **qui** est importante dans ces situations.  
Concernant le GAPN : nous sommes toujours en attente de bilans !

Les agents de l' ONF, implantés en milieu rural, sont de plus en plus sollicités par les collectivités et autorités locales (police, gendarmerie...) pour assurer des opérations de constatation d'infractions.

Là encore, cette DAT est très décevante vu les nombreuses fois où ce sujet a déjà été abordé (à commencer dès la première rencontre le 31 mars 2009). 90 % de cette directive territoriale n'en est pas une, mais est rappel de la réglementation en vigueur et à ce titre relève d'un guide et non d'un document de cadrage. Cet amalgame, confusion détourne l'objet attendu de cette directive.

Comme déjà vu, le thème de l'armement n'est qu'une partie du sujet principal qui devait faire l'objet d'une directive territoriale : la surveillance, les missions de police. Cette directive territoriale devait être l'occasion de reclarifier, réhabiliter une stratégie l'organisation et les modalités de réalisation de ces missions.

Or seuls les tous derniers paragraphes abordent enfin ce sujet pour rester évasif, sans rien cadrer en terme d'attendu, d'intensité. Elle laisse là encore la porte ouverte à tout et son contraire, chaque directeur d'agence faisant en fait ce qu'il veut (ce qui est déjà le cas) rendant donc inutile cette directive.

« Toucher » à l'armement, c'est toucher aux missions de police !

On attendait de cette directive une reconquête des missions de police : ce n'est surtout pas le cas dans ce projet !

Ce projet de directive n'a aucune dimension stratégique, et de plus c'est la vision de la valeur de la mission qui fait totalement défaut à ce projet.

Le peu d'ambition et de clarté de cette note ne peut que conforter les dérives et imprécisions actuelles

**DT** A la demande de l'IS, M. le DRH liste par agences, le nombres d'armes par rapport au nombre de postes ( chiffres mi 2010)

- Agence de Tarbes: 15 %
- Agence de Pau: 24 %
- Agence de Foix: 66 %
- Agence de Castres: 57 %
- Agence LNA: 67 %

Chiffres août 2009 ( calculés sur l'ensemble de l'effectif et non sur l'effectif de terrain)

Agence de Tarbes 11 armes sur 65 postes soit 17 %

Agence de Pau : 31 sur 65 soit 48 %

Agence de Foix : 60 sur 100 soit 60 %

Agence de Castres 31 sur 55 soit 56 %

Agence LNA 60 sur 131 soit 46 %

**EFA-CGC** Estime que l' ONF a une vision superficielle de la gestion de l'utilisation des armes au sein de l'établissement et souligne que le fait pour un agent de détenir une arme représente une responsabilité importante.

**DT** Prend acte des remarques et observations exprimées en maintenant les principes généraux prévus par la directive. Propose de reformuler la dernière partie de la directive en précisant la nécessité de mission de police. Cette directive sortira avant la fin de l'année 2010.

#### **4 Information sur le projet de budget 2011 de la DTSO:**

Le manque de temps ne permet pas d'aborder ce sujet qui se limitera à une présentation par M. le DT.

**DT** Présente en le commentant le document remis aux participants, après avoir rappelé le calendrier d'élaboration du budget territorial:

Recueil des propositions des agences en fin de premier semestre pour le budget de l'année suivante.

Séance de négociation par agence avec le DT courant août avant envoi du projet de budget territorial à la DG.

Les grandes lignes du projet de budget 2011 de la DTSO sont les suivants:

- Année 2011 chargée et atypique pour la DTSO (après tempêtes, scolytes)
- Contexte difficile: marchés du bois incertains, liens à renforcer avec les communes forestières.
- Effectifs: - 1,2 % sur le PEF et - 1 % sur le POF (incertitudes sur l'activité conventionnelle)
- Surfaces à aménager: l'objectif aménagement 2011 s'élève à 42160 ha.
- Mobilisation des bois: objectifs 2011 (volumes à vendre) FD 453000m3  
FC 561000m3
- Travaux en FD : 6 108 000 euros (dont 1 010 000 euros de travaux de reconstitutions après tempêtes)
- MIG : 1 290 000 euros.
- Activités concurrentielles:
  - Travaux: prévisionnel d'heures travaillées en diminution de 4,5 % (239 000 heures en 2010 contre 250 000 heures en 2010).
  - Etudes et expertises- Maîtrise d'œuvre : 10150 KE (dont 959 KE d'exploitation groupée).
- Matériel de production: 1115 KE.
- Véhicules de liaison: réduction du parc de 416 à 400 sur deux ans, par la généralisation de l'utilisation en pools sur les différents sites:
- Investissement immobilier : 760 KE (dont 320 KE d'opérations individualisées)
- Frais généraux : 1654 KE (maintien du niveau 2010)

#### **5 Bilan global de l'activité 2009 et celui de l'Agence Travaux:**

Le manque de temps ne permet pas d'aborder ce sujet. Il sera très rapidement survolé.

**DT** Présente succinctement en le commentant le document adressé aux participants qui a été établi en comparaison avec les bilans 2007 et 2008.

**IS** Ne posera qu'une question vu le temps restant : pourquoi le taux de marge brute est sensiblement le même pour l'entreprise interne et pour le domaine contractuel propre de l'Agence travaux ? L'agence travaux fait-elle de la marge sur les Agences ?

**DT** Précise que le chiffre d'affaire contractuel est impacté par une variation de stock qui influence le taux de marge brute

***CGT OF*** S'interroge sur la faible augmentation de la masse salariale OF en 2009 par rapport aux augmentations constatées lors des années précédentes.

***DT*** Cette situation s'explique par un ralentissement de l'augmentation des heures travaillées en 2009 en raison notamment du moratoire national qui a été appliqué en cours d'année sur l'ensemble des recrutements ( PEF et POF ).

Fin de la réunion à 17 h

Prochaine réunion de concertation et d'échanges prévue en février 2011.